



DATE D'ENVOI 07 jan. 2026	CODE GÉO 37067	MATRICULE 6130 94 2687 00 0000 (4)	RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027	PÉRIODE D'IMPOSITION du 2026/01/01 au 2026/12/31	APRÈS L'ÉCHÉANCE - TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL 14 %
UNITÉ D'ÉVALUATION - ADRESSE ET DÉSIGNATION CADASTRALE 1061 RANG JEAN-SAUVAGET 1306764, 1308959			CODE HYPOTHÉCAIRE	VALEUR TERRAIN 370 400	DATE MARCHÉ 2023/07/15
DÉBITEUR DU COMPTE / PROPRIÉTAIRE 				VALEUR BÂTIMENTS 147 700	PROPORTION MÉDIANE 100,00
				VALEUR INSCRITE 518 100	VALEUR UNIFORMISÉE 518 100
				FACTEUR COMPARATIF 1,00	

Ce compte s'adresse à la fois au propriétaire identifié ci-contre et à d'autres codébiteurs également inscrits comme cessionnaires à l'acte de transfert ou propriétaires au rôle d'évaluation.

RÉPARTITION FISCALE						
M-14	36.0.1	1	36 000	T	1	
			334 400	T	1	
			116 400	B	1	
M-14	36.0.1	1	31 300	B	1	
			152 400	I	1	
M-14	36.0.10	1a	365 700	I	1	

SUPERFICIE 298 238,20 m ²	DATE DU DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2024/08/15 2e EXERCICE
---	--

TAXE	RÉFÉRENCE	ASSIETTE DE LA TAXE	BASE D'IMPOSITION	TAUX (\$)	% TAUX	MONTANT (\$)	CODE
FONCIÈRE GÉNÉRALE	2025,C101	ÉVALUATION	152 400,00	0,8603 /100	100,00%	1 311,10	G1
EAU	2025,C101	UNITÉ	1,00	248,00		248,00	G2
FOSSE FRÉQUENCE 2 ANS	2025,C101	UNITÉ	1,00	170,00		170,00	G3
PARTIE AGRICOLE :							
FONCIÈRE AGRICOLE	2025,C101	ÉVALUATION	365 700,00	0,6047 /100	100,00%	2 211,39	G1
EAU (Agricole)	2025,C101	ÉVALUATION	181 100,00	0,0736 /100		133,32	G2
CRÉDIT MAPAQ (Agricole)						616,84 CR	G1
CR. SCOL. MAPAQ (Agricole)						1,98 CR	G1

ECHÉANCE	1	06 fév. 2026	2	05 mai 2026	3	07 juil. 2026	4	08 sep. 2026
VERSEMENT		863,77 \$		863,74 \$		863,74 \$		863,74 \$

ARRIÉRÉS	
TOTAL	3 454,99

VOIR NOTE FOSSE SEPTIQUE

Répartition fiscale de la valeur

Données de l'unité touchée par une exemption ou un régime fiscal particulier

RÉPARTITION FISCALE					
1	2	3	4	5	6
SOURCE LÉGISLATIVE	PARTIE D'IMMEUBLE		IMPOSABILITÉ		
1 Loi	4 Montant		6 1 - Imposable 2 - Non imposable		

Signification des codes apparaissant après les montants

- G** Taxe foncière pouvant être acquittée en quatre (4) versements
- U** Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements
- 1** Taxe foncière qui s'applique à tous les immeubles imposables
- 2** Taxe foncière qui s'applique à un secteur